



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0
Tél. : (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE IMPORTANTE DÉLÉGATION DE PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC À L'ONU **LE QUÉBEC INVITÉ À APPUYER LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Québec, le 16 avril 2008 - À la suite de l'adoption par le Parlement canadien d'une motion appuyant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Ghislain Picard, réitère sa demande à l'Assemblée nationale du Québec. « La reconnaissance de la Déclaration par la Chambre des communes atteste de la légitimité et de la pertinence de cet instrument dans le système canadien. Il n'y a donc plus aucune raison pour que l'Assemblée nationale n'adopte pas elle aussi une motion d'appui et s'engage à la respecter. »

La motion d'appui à la Déclaration universelle des droits des peuples autochtones a été adoptée par une majorité de députés de la Chambre des communes le 8 avril. Seuls les députés du Parti conservateur ont voté contre la motion. Tout en dénonçant l'attitude du parti de Stephen Harper dans l'issue du vote, les Premières Nations du Québec et du Labrador saluent le geste posé par le Parlement, qui constitue un pas important vers la reconnaissance de leurs droits fondamentaux.

Rappelons que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par une forte majorité le 13 septembre 2007 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, après plus de vingt ans de négociation. Cent quarante-trois pays avaient alors voté en faveur de la Déclaration, 11 s'étaient abstenus et 4 seulement, dont le Canada, avaient voté contre. Depuis ce vote, l'APNQL a demandé, à maintes reprises, aux élus de l'Assemblée nationale du Québec, d'adopter une motion d'appui à cette Déclaration qui est reconnue comme l'instrument consacrant les « normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde ». « Le Québec ne peut pas se cacher derrière le fédéral, puisqu'il exerce un nombre considérable de pouvoirs qui sont directement concernés par la Déclaration, tels que la gestion des terres et l'exploitation des ressources naturelles », de préciser le Chef Picard.

Instance permanente sur les questions autochtones

Une importante délégation des Premières Nations du Québec participera à la 7^e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones qui aura lieu à New York, du 21 avril au 2 mai. Sous la direction du Chef Ghislain Picard, cette délégation profitera de l'occasion pour dénoncer l'attitude colonialiste du gouvernement canadien, et particulièrement son refus d'appuyer la Déclaration des droits des peuples autochtones.

« Le gouvernement canadien a dévoilé l'ampleur de sa politique discriminatoire et paternaliste envers les Premières Nations, en refusant d'adopter la Déclaration sur les droits des peuples autochtones », a déclaré Ghislain Picard.

Les Premières Nations du Québec et du Labrador tiennent à rappeler au gouvernement canadien que, bien qu'il ait voté contre la Déclaration, les droits qui y sont contenus s'appliquent ici comme ailleurs.

En octobre 2007, la haut-commissaire de l'ONU pour les droits de la personne, Louise Arbour, avait exprimé sa profonde déception et sa surprise qu'un pays comme le Canada vote contre la Déclaration, étant donné que celui-ci se plaît à se présenter à l'étranger comme un modèle de tolérance et de diversité.

« Le gouvernement canadien doit s'empresser de respecter le vote de la Chambre des communes et d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il doit aussi prendre les mesures adéquates pour mettre fin à ses politiques et ses lois discriminatoires qui compromettent le droit à l'autodétermination des Premières Nations », clame le Chef Picard.

À propos de l'Instance permanente

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a été créée par le Conseil économique et social (ECOSOC) en juillet 2000, avec pour objectifs de fournir des conseils sur les questions autochtones au système des Nations Unies et de sensibiliser l'opinion publique à ces questions. Elle comprend 16 experts indépendants qui y siègent à titre personnel.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est l'organisme régional qui représente les Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador. Participeront à cette délégation le Grand Chef Lucien Wabanonik (Conseil tribal de la nation algonquine anishinabeg), la Grand Chef Éva Ottawa (Conseil de la nation atikamekw), le Chef Conrad Polson (Timiskaming First Nation), le Chef Lance Haymond (Eagle Village First Nation) et le Chef Jean-Charles Piétacho (Conseil des Innus de Ekuanitshit) ainsi que plusieurs professionnels de l'APNQL, de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, du Conseil en éducation des Premières Nations, de l'Institut culturel et éducatif montagnais et de la Commission des ressources humaines des Premières Nations du Québec.

-30-

Pour accréditation de presse aux Nations Unies - Téléphone : (212) 963-7164 / Site Web : <http://www.un.org/media/accreditation/require.htm>

Contact : Alain Garon, agent d'information et de communications
APNQL
Tél. : (418) 842-5020
Cell. : (418) 956-5720